

## SYNTHESE DES TRAVAUX ET INTERVENTIONS DE LAURENCE DUMONT (JANVIER-MARS 2008)

Sommaire	Page
• <b>Interventions à l'Assemblée nationale</b>	<b>2</b>
✓ Centre de santé des armées de Mondeville	2
✓ Suppression de postes dans l'Education nationale	3
• <b>Questions écrites</b>	<b>4</b>
✓ Aides aux personnes non imposables en maison de retraite	4
✓ Statut des cendres funéraires	4
✓ Centre de santé des armées de Mondeville	4
✓ Libre choix du mode de communication en milieu scolaire pour les sourds	5
✓ Rachat des trimestres de retraite	5
✓ Vente de semences et inscription au catalogue officiel	5
✓ Juge de proximité	5
✓ Accès des détenus à l'informatique	6
✓ Réforme des bourses universitaires	6
✓ Profession d'ostéopathe	6
• <b>Communiqués de presse</b>	<b>7</b>
✓ Daniel-Charles Badache sur la liste UMP !	7
✓ Traité de Lisbonne	7
✓ Réunion sur le logement	7
✓ Gymnase du lycée Sainte-Ursule	7
✓ Vote à Versailles	8
✓ Hervé Morin refuse de recevoir les députés de Gauche du département	8
✓ Incroyable !!! 3 jours avant les élections le chômage baisse...	8
✓ Laurence DUMONT appelle à se mobiliser pour sauver Ingrid Betancourt	9
✓ Enfin Caen à Gauche !	9
✓ Rentrée scolaire : Laurence DUMONT se mobilise contre les réductions ....	9
✓ Laurence DUMONT soutien le mouvement des parents, enseignants et élus	9
✓ Collège de Mondeville	9
✓ Les mots de Rodolphe THOMAS, les actes de Laurence DUMONT	9
• <b>Revue de presse locale</b>	<b>11</b>

### PERMANENCE PARLEMENTAIRE

17 rue Paul Toutain

14000 CAEN

Tél : 02 31 78 15 10 Fax : 02 31 72 86 31

[ldumont@assemblee-nationale.fr](mailto:ldumont@assemblee-nationale.fr)

## **Question au Gouvernement au Ministre de la Défense**

**Séance du 29 janvier 2008 / centre de santé des armées de Mondeville**

Monsieur le Ministre, en novembre dernier, je vous ai interpellé sur la présence de l'armée en Basse-Normandie et plus précisément sur la pérennité de l'établissement central de matériel de mobilisation du service de santé des armées de Mondeville. Cet établissement avait été sauvé de la fermeture en 2000 grâce à une mobilisation forte du personnel et des élus.

Lors d'un rendez-vous le 11 décembre dernier à votre ministère, votre cabinet nous a indiqué qu'aucune décision n'était prise.

Depuis cette date, les inquiétudes sur la fermeture possible de ce site se sont amplifiées en raison des incertitudes qui pèsent aujourd'hui également sur le devenir du 18<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions de Bretteville sur Odon, et sur les services des anciens combattants de Caen.

Il s'agirait alors du reclassement de 200 civils sur l'agglomération caennaise sans compter le déplacement des familles de plusieurs centaines de militaires.

Cette situation d'attente pour les personnels de ces structures devient difficile. Ils sont en effet confrontés à une alternative peu engageante à savoir, soit se « déraciner » en faisant peser le risque de perte d'emploi sur leur conjoint, soit rester avec les difficultés de reclassement que l'on connaît dans notre région durement touchée par des fermetures importantes d'entreprises.

Votre réponse récente au Président de l'agglomération de Caen la Mer, parue hier dans la presse locale, sur l'absence de décision quant au départ du 18<sup>ème</sup> Régiment ne fait que conforter mon inquiétude. Il est évident qu'une décision de non fermeture de ces sites nous aurait déjà été communiquée.

Aussi, Monsieur le Ministre, qu'en est-il aujourd'hui ? Où en est le traitement de ce dossier aux conséquences sociales importantes tant pour les personnels concernés que pour la présence de l'armée dans notre département.

## **Question d'Actualité au Ministre de l'Education Nationale**

**Séance du 2 avril 2008/ Suppression de postes dans l'Education nationale**

Ma question s'adresse au Ministre de l'Education Nationale.

Monsieur le Ministre, l'Education Nationale paye le plus lourd tribut dans la réduction des effectifs de la fonction publique que vous avez programmée, par pure idéologie. En effet, ce seront 11200 postes qui seront supprimés cette année (après la suppression de 7.000 en septembre dernier, ce qui n'est plus tenable...).

Tout cela,

- alors même que le Président de la République nous affirme souhaiter rendre le système éducatif plus efficace,
- alors que les nouveaux programmes, contestés et contestables tant sur la méthode d'élaboration que sur le fond, ajoutent des éléments de programmes supplémentaires, tout en supprimant le samedi travaillé.

La réalité, c'est que la suppression de ces 11 200 postes va entraîner une dégradation des conditions de travail des enseignants et une incertitude réelle sur la capacité des établissements à assurer les cours.

Quelle marge de manœuvre auront les établissements pour gérer la pénurie, si ce n'est la suppression d'options, de cours de soutien et autres ?

La réalité, c'est que ce sont nos enfants qui en subiront les conséquences, avec des classes surchargées, des professeurs non remplacés s'ils sont malades, etc...

Alors, je vous le demande, Monsieur le Ministre, arrêtez votre gestion purement comptable de l'Education Nationale !

Les postes dont vous parlez sans cesse, ce sont des hommes et des femmes qui exercent devant nos enfants, tous les jours !

Vous pouvez être obsédé par la réduction de la Fonction Publique, c'est votre leit-motiv, mais vous n'avez pas le droit d'hypothéquer l'avenir de nos enfants.

Vous le savez, vous le sentez bien, partout ça gronde...

Les enseignants, les parents, les élus, tous sont mobilisés et se disent inquiets, à juste titre, des réformes en cours.

Dans ma seule circonscription (1/577), ce sont plus de 30 postes qui seront supprimés à la prochaine rentrée si vous ne lâchez pas du lest... C'est ingérable !

Dans mon département, le Calvados, ce sont 1000 postes qui ont été supprimés depuis 5 ans en collège et en lycée...

Alors, Monsieur le Ministre, je vous pose 2 questions :

1. Existe-t-il encore en France un service public de l'enseignement de qualité, et si oui, pour combien de temps encore ?
2. Le cadeau fiscal de 15 milliards fait cet été aux plus aisés (et qui a vidé les caisses) vaut-il le sacrifice de l'éducation de nos enfants ?



### **Question 14781 au Ministre du travail, des relations sociales et solidarité : aides aux personnes non imposables en maison de retraite**

Mme Laurence Dumont attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur l'inégalité de traitement des personnes vivant en maison de retraite. La loi de finances 2007 a étendu pour les personnes accueillies dans un établissement de long séjour la réduction d'impôts sur le revenu de 25 % aux dépenses d'hébergement et a augmenté le plafond des dépenses de 3 000 euros à 10 000 euros. Ce dispositif d'aide aux personnes dépendantes ne s'applique qu'aux seules personnes imposables, alors que les non-imposables sont celles qui en auraient le plus besoin. C'est pourquoi elle lui demande si des mesures sont envisagées pour aider les personnes non imposables accueillies dans un établissement de long séjour.

### **Question 15527 au Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales : statut des cendres funéraires**

Mme Laurence Dumont interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le statut juridique des cendres funéraires et des conditions de leur dispersion. En effet, devant la croissance importante du nombre de crémations, il a été décrété le 12 mars 2007 que « la dispersion des cendres est effectuée après déclaration auprès du maire de la commune du lieu de dispersion des cendres ». Ce décret ne prévoit pas le cas de dispersion en mer. C'est pourquoi elle lui demande qui, du maire de la commune ou de la direction des affaires maritimes, doit être destinataire de cette déclaration.

**Réponse :** Le décret du 12 mars 2007 relatif à la protection des cendres funéraires, désormais codifié à l'article R. 2213-39 du code général des collectivités locales, prévoit la possibilité de disperser les cendres en pleine nature, hors les voies publiques, si le défunt en a exprimé la volonté et après en avoir fait la déclaration auprès du maire du lieu de dispersion des cendres. Dans les cas où les cendres sont dispersées en mer, la commune de rattachement doit être celle du port ou du mouillage de départ du bâtiment.

### **Question 137 au Ministre de la défense : centre de santé des armées de Mondeville**

Mme Laurence Dumont interroge M. le ministre de la défense sur la présence de l'armée dans le Calvados et plus précisément sur le devenir du centre de santé des armées de Mondeville. En novembre dernier, elle l'a interpellé sur la présence de l'armée en Basse-Normandie et plus précisément sur la pérennité de l'établissement central de matériel de mobilisation du service de santé des armées de Mondeville, sauvé de la fermeture en 2000 grâce à une mobilisation forte du personnel et des élus. Lors d'un rendez-vous en décembre, ses services nous ont indiqué qu'aucune décision n'avait été prise. Depuis cette date, les inquiétudes sur la fermeture possible de ce site occupant huit hectares et employant cinquante-deux ouvriers d'État, neuf fonctionnaires et douze militaires s'est amplifiée. En effet, des incertitudes pèsent sur le devenir du 18<sup>e</sup> régiment de transmissions, la DSPRS (Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale) et du quartier Lorge (Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre). Il s'agirait alors du reclassement de 200 civils sur l'agglomération de Caen, sans aucune structure équivalente dans la région, sans compter le déplacement des familles de plus de 1000 militaires. Cette situation d'attente pour les personnels de ces structures devient difficile, d'autant que les chances de reclassement local paraissent très incertaines. Ils sont en effet confrontés à une alternative peu engageante, à savoir, soit se « déraciner » en faisant peser le risque de perte d'emploi au conjoint, soit rester avec les difficultés de reclassement que l'on connaît dans notre région durement touchée par des fermetures importantes d'entreprises. Aussi, qu'en est-il aujourd'hui ? Elle lui demande où en est le traitement de ce dossier, aux conséquences sociales importantes tant pour les personnels que pour notre département qui se vide de la présence de l'armée.

**Question 15996 au Ministre de l'éducation nationale : libre choix du mode de communication en milieu scolaire pour les sourds**

Mme Laurence Dumont interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et plus spécifiquement sur la scolarisation des enfants sourds. La loi prévoit un libre choix du mode de communication entre la langue parlée complétée (LPC) et la langue des signes française (LSF), une information des familles et la mise en oeuvre des moyens nécessaires pour l'accompagnement des enfants en milieu scolaire. Or, il semble que, deux ans après sa promulgation, l'intégration d'un établissement scolaire sur la base d'un libre choix du mode de communication reste difficile en raison d'un encadrement qualifié insuffisant, en particulier pour le LPC. Aussi, elle lui demande de lui faire part du bilan de la mise en oeuvre de cette loi et de l'informer sur les mesures prises afin de permettre un réel exercice du choix du mode de communication et un réel accès à une scolarité normale.

**Question 17318 au Ministre Travail, relations sociales et solidarité : rachat des trimestres de retraite**

Mme Laurence Dumont rappelle à M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité que la loi Fillon portant réforme du régime des retraites a prévu la possibilité de racheter des trimestres de retraite, soit dans le cas d'activités incomplètes pendant lesquelles l'assuré n'a pas pu cotiser 4 trimestres (emploi à temps partiel, stage...), soit dans le cas d'études supérieures validées par un diplôme ou d'années de classes préparatoires aux grandes écoles. Cette possibilité ouverte dans un premier temps aux plus de 55 ans a été généralisée en 2006 aux plus de 20 ans. Le barème des taux de rachats, publié par décret, varie de 949 € à 3 948 € pour le rachat afin d'augmenter le taux de liquidation de la retraite uniquement et de 1 407 € à 5850 € dans le cas de rachat pour augmenter le taux de liquidation et le temps de cotisation. Ces tarifs augmentent en fonction de l'âge auquel la personne engage sa démarche de rachat. Il n'est donc pas étonnant que nombre de personnes de 50 ans et plus tente de racheter leurs trimestres manquants le plus tôt possible. Il s'avère néanmoins difficile voire impossible d'être pris en compte par les services compétents qui déclarent par écrit ne s'occuper que des plus de 55 ans. Aussi, elle lui demande de bien vouloir apporter des explications sur la capacité de traitement des dossiers de rachat de trimestres des moins de 55 ans, ainsi que sur la nature des mesures mises en place pour que la loi puisse être effectivement appliquée et que les futurs retraités ne soient pas obligés de racheter leur retraite à un coût prohibitif en raison de l'absence d'instruction de leur dossier avant 55 ans.

**Question 18912 au Ministre de l'agriculture et de la pêche : vente de semences et inscription au catalogue officiel**

Mme Laurence Dumont interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la réglementation en vigueur concernant la commercialisation des semences. Seules peuvent être commercialisées les semences inscrites au catalogue officiel au terme d'une procédure lourde et coûteuse (pour une variété de céréales, plus de 6 000 € auxquels il faut ajouter le maintien au catalogue, plus de 2 000 € pour les 10 premières années). Cette procédure ne permet pas la commercialisation d'espèces rares et peu cultivées et surtout laisse la place aux grosses structures au détriment des petites qui le plus souvent permettent une défense et une valorisation de la biodiversité végétale alimentaire. Si un contrôle s'avère nécessaire afin de permettre une commercialisation sans risque des semences, il n'en demeure pas moins qu'après l'ensemble des débats sur le Grenelle de l'environnement et la volonté affichée du Gouvernement d'oeuvrer pour la diversité, une réglementation permettant la commercialisation des semences anciennes, rares, reproductibles et non OGM s'imposent. Aussi, elle lui demande si une modification de la réglementation est envisagée, notamment de la procédure d'inscription au catalogue officiel afin de permettre à l'ensemble des semenciers de vendre leur produit.

**Question 19121 au Ministre de la Justice : juge de proximité**

Mme Laurence Dumont interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les juges de proximité. En effet, elle souhaiterait savoir si l'objectif d'une justice plus efficace a été validé par la création de ce maillon supplémentaire, de quelle formation ont pu bénéficier les postulants et quel bilan peut-on dresser un peu plus de 5 ans après leur création en septembre 2002.



#### **Question 19271 au Ministre de la justice : accès des détenus à l'informatique**

Mme Laurence Dumont alerte Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'application difficile de la circulaire relative à l'accès des détenus à l'informatique pour les structures d'insertion en milieu carcéral. L'utilisation de l'informatique en détention est une donnée incontournable pour la réinsertion des détenus qui sont en rupture, au regard des évolutions informatiques et numériques. Or, cette circulaire visant à réglementer l'accès à l'informatique des détenus limite de façon importante l'accès aux outils et notamment à la conservation de données. Sur la base de témoignages et d'interpellations d'acteurs locaux en charge de l'insertion des détenus, ce texte semble inadapté et difficile à mettre en oeuvre. C'est pourquoi elle lui demande de faire en sorte que ce texte devienne réaliste, adapté à son époque, et aux besoins de réinsertion des détenus, une réelle insertion ne pouvant s'accommoder de formation avec des outils d'un autre âge.

#### **Question 19363 au Ministre de la Recherche et de l'enseignement supérieur : réforme des bourses universitaires**

Mme Laurence Dumont appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet des conséquences de la réforme des bourses pour l'année universitaire 2008-2009. Par souci de simplification du système, ont été supprimés les « points de charge », critères d'attribution des bourses qui permettaient d'adapter leur montant en fonction de la situation propre de chaque étudiant, et notamment la prise en compte du handicap, des enfants à charge de l'étudiant, du statut d'étudiant à charge d'un parent isolé. De plus, la prise en compte de l'éloignement entre le lieu d'étude et le domicile a été fortement diminuée. Ce critère concerne pourtant de très nombreux étudiants n'habitant pas à proximité des villes universitaires, notamment en province. Ces évolutions réduisent la prise en compte de la situation individuelle de chaque étudiant, elles sont en décalage avec la réalité sociale et familiale d'un grand nombre d'entre eux et vont à l'encontre de la nécessaire augmentation de la mobilité étudiante sur le territoire. Au vu du contexte social particulièrement difficile, il n'est pas acceptable qu'une réforme du système d'aides sociales ait pour effet de baisser le montant de la bourse destinée aux moins favorisés des étudiants, notamment ceux en situation de handicap, dont les parents sont isolés, ou encore ceux qui résident à grande distance de leur lieu d'étude. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer avec précision le nombre d'étudiants boursiers concernés par une diminution du montant de leur bourse en raison de la modification ou de la suppression des « points de charge » à la rentrée 2008-2009, et si leurs réclamations seront entendues pour un rétablissement des « points de charge » afin de garantir à l'ensemble des étudiants le maintien de leur bourse pour l'année 2008-2009.

#### **Question 19533 au ministre de la Santé, jeunesse, sports et vie associative : profession d'ostéopathe**

Mme Laurence Dumont attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'avenir préoccupant de la profession d'ostéopathe dans notre pays. En effet, si les décrets du 25 mars 2007 ont permis de réglementer les conditions d'exercice et de formation de l'ostéopathie, ils ont également précisé les critères d'agrément des établissements de formation en ostéopathie. Or, un premier constat oblige à reconnaître qu'aucune régulation démographique des professionnels n'a été prise en considération dans l'organisation de ces agréments. Une telle maîtrise des flux est pourtant nécessaire afin d'assurer durablement la qualité des soins dispensés par les ostéopathes. Elle doit ainsi contribuer à répondre au droit fondamental des usagers de bénéficier de soins préventifs et curatifs sécurisés. En effet, un trop grand nombre d'autorisations délivrées peut conduire à remettre en cause la qualité des soins délivrés par les praticiens. Il conviendrait donc, de l'avis de la plupart des observateurs, de modifier le code de la santé publique afin d'introduire un quota de diplômes en ostéopathie délivrés chaque année. De cette manière uniquement, pourra être atteint le double objectif de qualité des soins et de pérennité de la profession d'ostéopathe. Aussi, elle lui demande de bien vouloir la tenir informée de l'état de sa réflexion en la matière et des mesures qu'elle entend mettre en oeuvre.

### 9 janvier 2008 : Daniel BADACHE sur la liste UMP de Brigitte LE BRETHON

Laurence DUMONT regrette et désapprouve la décision de Daniel Charles Badache de rejoindre la liste UMP de Brigitte Le Brethon. Une telle décision ne peut s'expliquer que par la volonté d'un homme de rejoindre « l'ouverture » initiée par Nicolas Sarkozy. Comme députée d'opposition, je mesure les effets dévastateurs pour les plus modestes, des lois votées par la droite à l'Assemblée Nationale : franchises médicales, diminution des crédits pour les contrats aidés, suppression de l'exonération de charges pour les associations employeurs d'aides à domiciles.... Je ne peux donc que m'opposer à ceux et celles qui, demain, feront liste commune avec un maire soutenant cette politique de régression sociale. Elue municipale socialiste depuis 2001, je suis consciente de l'espoir des caennais suscité par la véritable chance d'alternative politique pour la ville. Les socialistes sont en ordre de bataille. Philippe DURON, notre tête de liste, doit s'attacher à rassembler toute la gauche. Il proposera prochainement un vrai projet pour Caen.

Les 9 et 16 mars prochains, les électeurs auront la possibilité d'écrire une nouvelle page pour leur ville.

### 14 janvier 2008 : Traité de Lisbonne

Dès le mois de novembre 2007, il m'avait semblé utile de préciser ma position sur le traité de Lisbonne. En effet, j'avais affirmé que, comme en 2005, je voterais oui au Traité mais que **je souhaitais qu'il soit soumis à référendum**.

La position récemment exprimée par Jean-Marc Ayrault, président du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale, selon laquelle les socialistes n'iraient pas au Congrès pour voter la révision de la Constitution préalable à la ratification du traité ne reflète pas la position de tous les députés socialistes (et pas la mienne en particulier).

Faute d'une décision collective du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, issue d'un vote et d'un débat, j'irais au Congrès le 4 février voter **non à la révision de la Constitution** préalable à la ratification du traité.

### 15 janvier 2008 : Réunion sur le logement

Laurence DUMONT, Députée du Calvados et

Philippe DURON, Député du Calvados, Président du Conseil Régional et tête de liste aux municipales à Caen organisent une soirée débat sur *la problématique du logement* le mercredi 23 janvier 2008 à 20h30, Salle du Lys au centre des Congrès de Caen

En Présence de Jean-Yves Le BOUILLONNEC, Député-Maire de Cachan, *responsable de la politique de la ville et des questions « logement » pour le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale*. Il a notamment défendu l'exception d'irrecevabilité, pour le groupe socialiste lors du débat du projet de loi sur le droit au logement opposable en février 2007.

Seront abordés entre autres lors de cette soirée la maîtrise du foncier, le financement du logement social, la transparence dans l'attribution du logement social, le développement de la mixité sociale.

### 30 janvier 2008 : Gymnase du lycée Saint Ursule

Madame Le Brethon et sa majorité se sont engagés à céder à l'association Sainte Angele un terrain à la Folie Cuvrechef, pour la construction d'un gymnase pour le lycée St Ursule et à lui garantir son emprunt à hauteur de 1.170.000 euros. Une telle décision pose des interrogations sérieuses à un mois des élections municipales...

Pourquoi un tel dossier, en attente depuis 2000, trouve-t-il soudain une solution, lors du dernier conseil municipal ?

Comment expliquer qu'une parcelle de plus de 7.000 m<sup>2</sup>, dédiée à l'origine de la ZAC, à « *la réalisation de constructions à usage scolaire et sportif* » reste gelée depuis plus de 8 ans ? Comment justifier qu'aucun autre projet public n'ait pu voir le jour sur ce terrain, alors que le déficit de créneaux horaires dans les gymnases du quartier est patent ?

Pourquoi le permis de construire doit-il être impérativement déposé avant le 30 avril 2008, alors que l'association aura seulement signé un compromis de vente avec la ville et ne sera donc pas propriétaire du terrain ?

Comment la municipalité peut-elle cautionner le prêt de l'association Sainte Angele pour la construction d'un équipement sportif privé, alors que cette dernière veut le « rentabiliser » en le louant aux clubs et associations du quartier ?

Pourquoi le « square de Nashville », ou plus exactement le terrain vague de Nashville, contigu au projet, n'a-t-il jamais été aménagé pour les enfants du quartier ?

Enfin, pourquoi (mais cela est une habitude...rappelons-nous du projet de la construction d'une tour sur la Folie Couvrechef) l'ensemble des habitants du quartier n'ont-ils pas été consultés ?

A ces questions, aucune réponse n'a véritablement été apportée par le Maire de Caen lors du Conseil Municipal, ce qui a justifié mon vote contre cette délibération.

#### **4 février 2008 : Vote à Versailles**

Pour ce nouveau Traité, dit « simplifié », la principale bataille que les socialistes se devaient de mener était celle de l'exigence de l'organisation d'une nouvelle consultation des Français. Cette demande était légitime car ce qui avait été tranché par référendum devait l'être, à nouveau, par un référendum. De plus il s'agissait d'une promesse de campagne de Ségolène Royal et le meilleur moyen de nous rassembler à gauche pour isoler Nicolas Sarkozy.

Le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale s'étant majoritairement prononcé pour l'abstention lors de la révision de la constitution préalable à la ratification du traité, d'autres voix pouvaient se faire entendre.

Aussi, bien que favorable au Traité de Lisbonne, je me suis rendue au Congrès de Versailles pour voter contre la révision de la Constitution, ce qui était le seul moyen d'éviter la ratification par la voie parlementaire.

C'était en effet la défense même de la démocratie qui était en jeu, en ce 4 février, à Versailles.

#### **3 mars 2008 : Hervé MORIN refuse de recevoir les députés de Gauche du Département**

Laurence DUMONT et Philippe DURON expriment, depuis plusieurs mois, leur inquiétude concernant la présence de l'Armée sur le Département et plus spécifiquement sur le maintien du centre Matériel Sanitaire des Armées de Mondeville, du 18<sup>ème</sup> régiment de transmission basé à Bretteville sur Odon ainsi que de la DSPRS (Direction des Pensions militaires) située rue Caponière à Caen.

Bien que le Ministre ait annoncé ne pas avoir pris de décision, cette réorganisation pressentie aura des conséquences humaines et économiques importantes pour le département et la région. En effet, 150 emplois directs et 3000 emplois induis seraient menacés.

C'est pourquoi Laurence DUMONT et Philippe DURON, députés du Calvados, ont sollicité un rendez-vous, ce jour, auprès du Ministre de la Défense, Hervé MORIN, à l'occasion de son passage à Caen.

Ils espéraient que celui-ci profiterait de sa visite pour apporter les apaisements nécessaires à l'inquiétude soulevée par l'annonce de ces fermetures.

Nos Députés déplorent que le Ministre n'ait pas jugé utile de les rencontrer.

#### **6 mars 2008 : Incroyable !!! 3 jours avant les élections, le chômage baisse...**

A 3 jours des municipales, le gouvernement et le Président de la République annoncent en fanfare une baisse du chômage sans précédent depuis 1983 ! Tiens-donc...

Qui pensent-ils abuser ?

Les Français n'ont pas besoin de statistiques. Ils savent bien que le chômage ne baisse pas et les manipulations du gouvernement ne trompent personne... et surtout pas les femmes, si nombreuses,

employées à temps très partiel (13/14 H par semaine) ou les chômeurs rayés des fichiers de l'ANPE ! La réalité est toute autre : ne sont plus comptabilisés nombre de chômeurs, le RMI explose, 70% des emplois créés sont des CDD et le temps partiel subi se développe.

Ces emplois viennent, pour une grande part, du plan de Cohésion sociale lancé par Jean-Louis Borloo dans le cadre des services à la personne. Il s'agit ainsi d'emplois précaires, rémunérés à 300 ou 400 euros par mois et essentiellement de services.

Voilà malheureusement la réalité, celle que connaissent, parce qu'ils la vivent au quotidien, les chômeurs, les précaires, les travailleurs pauvres, les intérimaires, les CDD, toujours plus nombreux et toujours plus en difficulté dans ce pays...

#### **7 mars 2008 : Laurence DUMONT appelle à se mobiliser pour sauver Ingrid BETANCOURT**

« Je ne me résignerai pas. J'irai jusqu'au bout, contre la corruption, contre la main mise de la Mafia sur les institutions, sur la Démocratie, jusqu'au bout ». C'est en raison de son engagement, de sa détermination, de sa lutte contre la corruption qu'Ingrid Bétancourt est aujourd'hui détenue par les FARC. En qualité de parlementaire, elle a beaucoup travaillé à sortir son pays de la violence, l'injustice et la pauvreté.

Sa détention depuis 6 ans est intolérable. Plus qu'un otage, Ingrid Bétancourt est désormais le symbole de la privation de liberté de plus de 3000 otages retenus dans la jungle mais aussi, celui de tous les otages retenus dans le monde.

Il faut continuer à se battre, comme le fait le réseau de femmes parlementaires en Europe, constitué pour sensibiliser l'opinion publique et faire pression sur les gouvernements afin d'intervenir auprès des autorités colombiennes, comme le font déjà beaucoup de citoyens du monde.

Il faut continuer à se battre pour la vie d'Ingrid Bétancourt.

#### **17 mars 2008 : Enfin Caen à Gauche !**

Je salue la victoire historique de Philippe DURON à la mairie de Caen. Cette élection ouvre enfin des perspectives pour l'agglomération de Caen la Mer, notamment en matière de logement social. La volonté affichée de Philippe DURON d'oeuvrer tant au niveau de la production de logements qu'au niveau de la transparence dans leur attribution témoigne d'une volonté politique forte.

Les milliers de demandes en attente en la matière placent l'ensemble des communes de l'agglomération et particulièrement celles pour lesquelles la reconquête n'a pas eu lieu, devant l'impérieuse nécessité de travailler dans cette voie.

#### **20 mars 2008 : rentrée scolaire 2008-2009 : Laurence DUMONT se mobilise contre la réduction des effectifs dans l'éducation nationale**

Dès le mois de Février, Laurence DUMONT a transmis à chaque responsable d'établissement de sa circonscription, une lettre les invitant à lui faire part des difficultés attendues pour la prochaine rentrée scolaire. Récemment, elle n'a pas manqué d'alerter M Vicet, Inspecteur d'Académie des conséquences possibles des suppressions de postes : augmentation du nombre d'élèves par classe, disparition d'options ou de groupes pour les travaux pratiques....Les enseignants et les parents mobilisés depuis plusieurs mois, notamment dans les collèges, ont dénoncé ces risques lors de leur rencontre avec la députée. Avec plus de 11.000 postes supprimés à la prochaine rentrée scolaire, l'Education Nationale paie le plus lourd tribut de la politique de réduction des effectifs de la fonction public. Les directives du gouvernement sont claires, chaque recteur, chaque inspecteur d'académie devra appliquer cette directive pourtant préjudiciable à notre système éducatif. Le Calvados ne sera pas épargné par ces mesures drastiques.

#### **26 mars 2008 : Laurence DUMONT soutient le mouvement des parents, enseignants et élus.**

Laurence DUMONT se félicite de la mobilisation massive des enseignants, parents et élus devant l'Inspection d'Académie après l'annonce de la suppression de postes et de classes pour la rentrée 2008. Ceci démontre leur détermination pour sauvegarder un enseignement de qualité. La logique comptable à laquelle obéissent ces restrictions n'est pas acceptable. L'ensemble du système est touché. Dans la 2<sup>ème</sup>

circonscription du Calvados plus de 30 postes seraient supprimés dans les écoles, collèges et lycées. Laurence Dumont entend défendre le maintien d'un service public de l'éducation de qualité et pour tous. Après avoir rencontré M Vicet, Inspecteur d'Académie, elle interpellera le Ministre de l'Education Nationale sur ce sujet fondamental dans le cadre des questions au gouvernement la semaine prochaine.

### **28 mars 2008 : Collège de Mondeville**

Laurence DUMONT et Bertrand Havard, Conseiller Général du canton Caen VII, soutiennent la mobilisation des parents d'élèves et des enseignants du collège Guy Liard à Mondeville. Ils ne peuvent souscrire à la réduction de 12% de la Dotation d'Heures Globale, qui entrainera la suppression à la rentrée 2008-2009 d'une classe et de deux postes d'enseignements alors que la diminution attendue des effectifs est minime. Depuis 2003, le nombre de collégiens n'a diminué que de 7 élèves.

Ces mesures entraineront une augmentation du nombre d'élèves par classe, la suppression de groupes de travaux pratiques et remettra en question l'ouverture même de la classe bi-langue. Tout ceci tend à remettre en cause la qualité de l'enseignement, alors que les indicateurs sociaux militent au contraire pour un renforcement des moyens dans cet établissement. La logique comptable du gouvernement de réduction des effectifs de la fonction publique, appliquée à l'éducation, s'inscrit malheureusement dans une même volonté politique depuis plusieurs années ; dans le Calvados 1.000 postes ont été supprimés depuis 5 ans dans le second degré.

### **3 avril 2008 : Les mots de Rodolphe THOMAS, les actes de Laurence DUMONT**

Alors que la carte scolaire va être arrêtée dans le Calvados, Rodolphe Thomas se préoccupe enfin de la suppression des classes et des postes d'enseignement dans les établissements d'Hérouville Saint Clair.

Depuis le mois de janvier, Laurence DUMONT travaille, elle, sur ce dossier : courriers à l'ensemble des responsables des établissements de la circonscription, rencontre avec les délégations, réunion de travail avec l'Inspecteur d'Académie (19 mars) et le Recteur (3 avril), soutien des parents et des enseignants lors de leurs actions sur le terrain... Mercredi 2 avril, elle a interpellé, à l'Assemblée Nationale, le Ministre de l'Education Nationale sur la suppression des 11.200 postes pour la rentrée 2008-2009, suppressions confirmées pour des raisons purement comptables et idéologiques.

Rodolphe Thomas semble donc bien mal informé et bien polémique sur un sujet aussi important !

Liens pour visionner la question de Laurence DUMONT et la réponse de Xavier Darcos

Question: [mms://video.assemblee-nationale.fr/wmv/13/080402\\_9.wmv](mms://video.assemblee-nationale.fr/wmv/13/080402_9.wmv)

Réponse: [mms://video.assemblee-nationale.fr/wmv/13/080402\\_10.wmv](mms://video.assemblee-nationale.fr/wmv/13/080402_10.wmv)